

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2014/687

Convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la jeunesse. Adoption. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes Bordelais.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune,
- rendre plus accessibles les loisirs, la culture et le sport,
- renforcer l'accès à l'information,
- développer la participation et la prise d'initiatives,
- favoriser la santé et le bien-être.

Pour l'année 2015, le montant prévisionnel de l'ensemble des actions, menées en partenariat avec les associations, s'élève à **17 329 338 euros** répartis ainsi :

- Fonctionnement Général des Associations pour **5 339 801 euros**
- Les Centres d'Accueil de Loisirs pour **7 436 261 euros**
- Les Pôles Spécifiques 6/11 ans pour **82 942 euros**
- L'animation des Accueils Péri Scolaires pour **1 631 836 euros**
- L'animation des Interclasses pour **196 110 euros**
- Les Activités Péri Educatives pour **2 275 651 euros**
- Les Actions de loisirs 12/17 ans pour **348 737 euros**
- Actions Engagement et participation des Jeunes pour **18 000 euros**.

Globalement, cela représente une progression de 2 360 201 euros soit 13,61 % par rapport au budget primitif 2014 qui s'explique par le dispositif retenu par la Ville pour accompagner la réforme des rythmes scolaires.

Les tableaux d'affectation sont joints en annexe.

Les budgets relatifs aux actions d'accueil éducatif et de loisirs en direction des 3/11 ans ont été calculés sur l'ensemble de l'année civile 2015.

Ils prennent en compte en année pleine les développements de places d'accueil ouvertes depuis septembre 2014 ainsi que l'encadrement et le fonctionnement des nouvelles activités Péri Educatives soit :

- 1 216 places supplémentaires en Centres de loisirs qui se rajoutent aux 3 652 déjà existantes
- 2 134 places supplémentaires en Accueils Péri Scolaires du soir en sus des 3510 existantes.
- 246 places supplémentaires en Accueils Péri Scolaires du matin en sus des 798 existantes

- L'intervention tous les jours scolaires de 76 animateurs dans les écoles Maternelles et 200 animateurs dans les écoles élémentaires pour animer les activités péri éducatives.

Une évaluation de ce dispositif est en cours et pourra donner lieu à des aménagements du projet éducatif global pour la rentrée prochaine.

Les subventions afférentes à ces activités feront l'objet d'un premier versement au prorata du nombre de jours restant pour atteindre le terme de l'année scolaire 2014/2015.

Les réajustements qui s'imposeraient après évolution d'un nouveau cadre d'organisation des horaires scolaires pour la rentrée 2015 seront proposés à cette assemblée lors d'une décision modificative du budget 2015.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2015, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Les sommes qui en découlent seront versées au crédit de ces associations pour un montant total de : **17 329 338 euros**

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville.
- signer les conventions afférentes à chaque association subventionnée.
- décider le versement des sommes au crédit des associations.

**Programme Structures d'animation et de proximité
Fonctionnement général des associations 2015**

Maisons de quartiers et autres structures d'animation	Fonctionnement en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	3 503 460
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux : Bagagerie	11 288
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	178 951
Club Pyrénées Aquitaine	160 940
Jeunes de Saint-Augustin	245 260
Jeunes de Saint-Augustin : Mise à disposition de personnels	105 223
Les Coqs Rouges	75 994
Union Saint Bruno	241 687
Union Saint Jean	226 260
Union Sportive des Chartrons	230 000
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	183 778
Centre d'Information Jeunesse Aquitaine - CIJA	50 000
Les Petits débrouillards Aquitaine	10 000
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Loisirs des 2 villes	95 950
Scouts et guides de France	5 000
Association du Patrimoine Israélite d'Aquitaine	5 000
Eclaireuses Eclaireurs de France	2 500
Jeunes Sciences	2 210
O Sol de Portugal	6 300
TOTAL	5 339 933

**Programme Accueils éducatifs et de Loisirs
Centres de Loisirs 2015**

Associations	Subvention en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	2 593 660
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	468 840
Club Pyrénées Aquitaine	305 389
Jeunes de Saint-Augustin	249 664
Les Coqs Rouges	127 730
Union Saint Bruno	523 205
Union Saint Jean	473 558
Union Sportive des Chartrons	321 223
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	620 115
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	624 692
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	204 667
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	227 887
Foyer Fraternel	155 600
Stade Bordelais-ASPTT	96 925
Association Pour une Education Buissonnière	23 131
O'Ptimômes Loisirs	122 943
Astrolabe	59 752
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange Naujac	214 280
Bordeaux Etudiants Club - BEC	23 000
TOTAL	7 436 261

Pôles Spécifiques 6/11 ans 2015

Associations	Subventions en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	40 840
Club Pyrénées Aquitaine	1 000
Union Saint Bruno	1 769
Les Petits débrouillards Aquitaine	11 000
Foyer Fraternel	10 000
Astrolabe	2 600
Association Sportive Charles Martin	1 000
Interlude	10 000
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	3 000
Jeunes Sciences	1 733
total	82 942

Accueils Périscolaires 2015

Associations	Subvention en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	509 881
Avant-Garde Jeanne d'Arc de Caudéran	70 773
Club Pyrénées Aquitaine	67 869
Jeunes de Saint-Augustin	51 677
Les Coqs Rouges	63 331
Union Saint Bruno	224 736
Union Saint Jean	104 334
Union Sportive des Chartrons	103 403
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	189 646
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	156 675
Foyer Fraternel	28 700
Astrolabe	2 055
Paul Lapie Animation	4 000
USEP Flornoy	2 450
Association Parents Elèves Stehelin	8 605
O Sol de Portugal	10 128
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange Naujac	33 573
TOTAL	1 631 836

Activités Interclasses 2015

Associations	Subvention en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	75 362
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	22 484
Union Saint Bruno	24 580
Union Saint Jean	10 482
Union Sportive des Chartrons	13 461
O'Sol de Portugal	865
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange Naujac	38 823
Coqs Rouges	6 553
Amicale Laïque Bordeaux Centre	2 500
Association Sportive Charles Martin	1 000
TOTAL	196 110

Actions de loisirs 12/17 ans 2015

Associations	Subvention en euros
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	180 825
Club Pyrénées Aquitaine	25 000
Union Saint Bruno	4 650
Union Saint Jean	12 000
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	24 000
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Loisirs des 2 villes	10 000
Les Petits débrouillards Aquitaine	2 201
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	20 000
Foyer Fraternel	30 000
Astrolabe	16 921
Association Promotion Insertion Sport (APIS)	4 000
Surf Insertion	8 000
Jeunes Sciences	6 140
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	5 000
TOTAL	348 737

**Programme Rythmes Scolaires
Activités Péri Educatives en écoles élémentaires**

Associations	Subvention en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	85 660
Amicale Laïque Bacalan	33 832
AROEVEN	18 738
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux - ACAQB	555 754
Association Petite Enfance Enfance et Famille - APEEF	12 870
Association promotion insertion sport en Aquitaine - APIS	17 967
Association Sportive Charles Martin	13 839
Les Coqs Rouges	15 349
Astrolabe	17 226
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	88 927
Bordeaux basket	9 555
Bordeaux Etudiants Club	9 486

Cap sciences Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine	7 493
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	21 211
Club Athlétique Municipal de Bordeaux	12 789
Club Pyrénées Aquitaine - Maison de Quartier du Tauzin	53 666
Couleurs Garonne	10 720
Eclaireuses, Eclaireurs de France Région Aquitaine	3 161
Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail	6 215
Foyer Fraternel Centre Social	4 130
Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club	12 589
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	62 801
Hockey Garonne Sport	3 104
La caisse à outils	65 480
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	67 088
O Sol de Portugal	3 158
O'Ptimômes Loisirs	18 263
Réseau aquitain pour le développement et la solidarité internationale - RADSI	26 720
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac - Maison de Quartier Chantecler	62 031
Stade Bordelais ASPTT	6 109
Union Saint Bruno - Maison de Quartier	104 767
Union Saint Jean, maison de Quartier	54 833
Union Sportive Chartrons	67 589
TOTAL	1 553 120

Activités Péri Educatives en écoles maternelles

Associations	Subvention en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	27 086
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux - ACAQB	201 856
Association Petite Enfance Enfance et Famille - APEEF	102 489
Les Coqs Rouges	16 232
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	40 699
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	18 403
Club Pyrénées Aquitaine - Maison de Quartier du Tauzin	12 204
Foyer Fraternel Centre Social	13 945
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	22 678
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	26 657
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac - Maison de Quartier Chantecler	17 054
Union Saint Bruno - Maison de Quartier	43 824
Union Saint Jean, maison de Quartier	35 388
Union Sportive Chartrons	24 987
TOTAL	603 502

Référent des activités Péri Educatives

Associations	Subvention en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	4 704
Amicale Laïque Bacalan	2 479
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux - ACAQB	66 526
LesCoqs Rouges	2 298
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	6 435
Club Pyrénées Aquitaine - Maison de Quartier du Tauzin	4 488
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	4 358
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac - Maison de Quartier Chantecler	6 324
Union Saint Bruno - Maison de Quartier	9 166
Union Saint Jean, maison de Quartier	3 596
Union Sportive Chartrons	8 655
TOTAL	119 029

Programme Engagement et Participation des Jeunes

Associations	Subventions en euros
Mandora	5 000
Dispositif # jerelèveledéfi à affecter	13 000
TOTAL	18 000

ADOpte A L'UNANIMITE

MME CUNY. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne une convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et les différentes associations qui agissent pour la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais.

Pour l'année 2015 le montant prévisionnel de l'ensemble des actions s'élève à 17.329.338 euros qui sont répartis sur les centres d'accueil et de loisirs, les pôles spécifiques 6/11 ans, l'animation des accueils périscolaires, l'animation des interclasses, les activités péri-éducatives, les activités de loisirs 12/17 ans et les actions engageant les participations des jeunes, ainsi que le fonctionnement général des associations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Personne ne demande la parole ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

D-2014/688

**Subventions aux associations. Activités péri éducatives.
Adoption. Autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi pour la Refondation de l'École, le Gouvernement a souhaité réformer les rythmes scolaires. Les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n°2014-457 du 7 mai 2014, fixent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire.

La Ville de Bordeaux a fait le choix, dès février 2013, de s'engager dans la mise en application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014, afin de prendre le temps de construire un projet de qualité, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La réorganisation du temps scolaire laisse donc place à de nouvelles activités, les Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) qui s'organisent de manière différente pour les écoles maternelles et élémentaires, afin de respecter au mieux les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

Pour les écoles maternelles, les activités péri éducatives sont organisées durant toute la pause méridienne les lundis, mardi, jeudi et vendredi dans chaque école.

Chaque enfant pourra ainsi bénéficier, s'il le souhaite, de deux séances d'activité par semaine, organisées en petits groupes.

Les cours de récréation sont, de ce fait, un espace plus apaisé, puisque allégées du nombre d'enfants pris en charge dans ces ateliers.

Pour les écoles élémentaires, les activités péri éducatives sont organisées en une séance hebdomadaire de deux heures, de 14h30 à 16h30, qui a lieu, selon les écoles, un des quatre après-midi scolaires de la semaine, ce jour étant fixe pour l'année et identique pour toutes les classes d'une même école.

Cette organisation permet à chaque enfant, inscrit à ces nouvelles activités, de bénéficier, durant l'année, d'ateliers dans les murs de l'école, mais également dans des équipements spécifiques pour des animations à caractère sportif, culturel, scientifique et éco-citoyen.

Ces nouvelles activités sont offertes gratuitement aux enfants, sur inscription.

Pour l'animation de ces activités péri éducatives, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, mais également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

Ces associations ont été retenues sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

Par ailleurs, pour les écoles élémentaires, la Ville a fait le choix de positionner une personne chargée du poste de référent des activités péri éducatives, qui est présente en sus des équipes d'animation chaque jour de TAP.

Cette mission est également confiée à un personnel associatif identifié, et consiste à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école,
- veiller à la réalisation des activités péri éducatives,
- veiller à la mise en sécurité des enfants,
- et contribuer à la démarche partenariale sur l'école.

Les activités péri éducatives proposées aux enfants s'articulent principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés,
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres,
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant,
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école,
- et participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Par délibération du 23 juin 2014 n°D-2014/330 vous avez autorisé Monsieur le Maire à voter un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2014 permettant de financer les associations retenues pour l'animation et l'organisation des activités péri éducatives de la rentrée scolaire. La totalité de ce budget supplémentaire a été affectée lors des conseils municipaux du 15 juillet, du 29 septembre, et du 27 octobre 2014.

Les crédits correspondants au montant des subventions affectés lors du conseil municipal du 24 novembre 2014 sont issus d'un disponible sur les lignes du budget d'investissement prévu pour les activités péri éducatives non consommé par les associations, et dont la réaffectation en budget de subventions est inscrite lors de la décision modificative n°2.

Aujourd'hui je vous propose de réaffecter des budgets votés dans les précédents conseils, qui n'ont pas été consommés par les associations, pour les attribuer à de nouvelles associations renforçant les interventions à mettre en œuvre dans certaines écoles.

Ces réajustements en écoles élémentaires se répartissent ainsi :

Associations	Réajustements subventions en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	279
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	- 2 947
Bordeaux Etudiants Club	- 1 040
Couleurs Garonne	1 120
Club Athlétique Municipal de Bordeaux	1 188
O'ptimômes Loisirs	1 400
TOTAL	0

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2014, il est nécessaire de conclure des avenants aux conventions de partenariat qui lie déjà la Ville à certaines associations œuvrant en faveur de l'Enfance, ainsi que d'établir une convention initiale pour les associations nouvellement investies dans ce champ d'action.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville,
- signer les conventions ou avenants afférents à chaque association subventionnée,
- et décider le versement des sommes prévues aux associations concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. Yassine LOUIMI

D-2014/689

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation, la Ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la Commune.

Suite à l'application des textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement une dotation en fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux

Par ailleurs, la Ville prendra en charge les dépenses de fonctionnement des :

- 36 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école Edmond J. SAFRA (ex Gan Yossef),
- 38 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école Bordeaux International School.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur l'exercice 2015 rubrique 213 compte 6558.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME CUNY. -

Cette délibération concerne la participation aux frais de fonctionnement des établissements privés du premier degré sous contrat d'association.

Cette dotation est attribuée à chaque établissement en fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux.

Le forfait communal est de 920 euros par enfant soit un total de 3.151.920 euros pour 3.426 enfants bordelais scolarisés dans 19 établissements.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, après la délibération retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre 2013 et une remise à plat du système de subventionnement des écoles privées suite à de nombreuses années d'intervention de mon collègue Patrick Papadato, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Alors que Patrick Papadato ne faisait que dénoncer une délibération illégale, vous l'aviez accusé, Monsieur le Maire, de mettre en péril l'existence même de certaines écoles.

Or on constate aujourd'hui au vu du tableau présenté que les écoles augmentent leur fréquentation. Aucune ne semble menacée. On assiste même à une augmentation de 65 élèves bordelais au total.

Par contre le montant de la subvention de la Ville par élève, c'est-à-dire le forfait communal, n'est pas précisé dans la délibération et son mode de calcul n'est pas explicité.

Un bref calcul nous permet de savoir qu'il s'élève à 920 euros par élève, mais nous avons quand même demandé en commission le détail du calcul de ce forfait et apparemment malgré plusieurs relances c'est une information assez difficile à obtenir.

Ainsi le forfait communal augmente chaque année, mais on ne sait pas jusqu'où, ni comment il est précisément calculé.

C'est une question qui avait déjà été soulevée en janvier 2014 par mon collègue que je soulève à nouveau aujourd'hui car les réponses obtenues après deux demandes ne sont toujours précises.

Nous souhaiterions avoir des chiffres, la quote-part des rubriques concernées et pas simplement le mode de calcul lié au décret. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme CUNY

MME CUNY. -

Mme JAMET je vous ai répondu c'est vrai de façon globale en vous expliquant que le forfait concernait les postes de dépenses d'entretien des locaux, que ce soit les charges de personnels ou de maintenance, le fonctionnement des locaux, et fluides, l'électricité, le gaz, etc., les mobiliers, les matériels de fournitures scolaires, frais de connexion, les transports obligatoires et les frais de structure.

Concernant l'augmentation du forfait de 2,8% de cette année c'est essentiellement dû aux frais de personnels dans les écoles publiques avec 20 équivalents temps plein, et donc le forfait des écoles publiques ayant augmenté, évidemment le forfait des écoles privées aussi puisque nous passons de 895 euros à 920 euros.

D'autre part le coût global augmente puisque nous avons, comme vous l'avez très bien souligné, 65 élèves bordelais en plus dans les écoles privées.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je suis assez surpris. Le mode de calcul du forfait communal est très clair.

MME CUNY. -

Eh oui.

M. LE MAIRE. -

On le connaît parfaitement. Pourquoi est-ce que Mme JAMET ne le connaît pas ?

MME CUNY. -

Si. Ce que je viens de vous dire c'est la lettre que j'ai envoyée à Mme JAMET pour répondre à ses questions.

M. LE MAIRE. -

On l'aurait mis avant dans le projet de délibération ça aurait été bien.

MME CUNY. -

Oui.

M. LE MAIRE. -

Parce qu'il n'y a rien à cacher là-dessus.

MME CUNY. -

Non. Rien à cacher.

M. LE MAIRE. -

Je signale d'ailleurs que du point de vue des finances de la Ville le brillant combat de M. Papadato n'a rien changé du tout. C'est calculé de la même manière et le montant est exactement le même.

MME CUNY. -

C'est la répartition qui est différente.

M. LE MAIRE. -

C'est la répartition entre les écoles qui a changé. Certaines ont eu des difficultés, d'autres les ont surmontées, mais ça ce n'est pas notre problème, effectivement.

J'aimerais bien savoir quel est le taux d'augmentation du forfait ?

MME CUNY. -

2,8%.

M. LE MAIRE. -

La somme totale inscrite est en augmentation de 5%...

MME CUNY. -

Je regarde.

M. LE MAIRE. -

On va retirer le dossier en attendant que j'aie la réponse à ma question.

On continue.

**Participation au fonctionnement des écoles privées sous
contrat d'association
Année scolaire 2014-2015**

ETABLISSEMENTS	Effectifs totaux (classes à Bordeaux)	Effectifs enfants domiciliés à Bordeaux	Subvention Année scolaire 2014-2015
ALBERT LEGRAND	253	188	172 960 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	357	207	190 440 €
BON PASTEUR	217	161	148 120 €
LE MIRAIL	108	62	57 040 €
NOTRE DAME	256	204	187 680 €
SAINT FERDINAND	76	32	29 440 €
SAINT GABRIEL	502	465	427 800 €
SAINT GENES	431	346	318 320 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	345	170	156 400 €
SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	196	181	166 520 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	573	389	357 880 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	425	207	190 440 €
SAINT MICHEL	85	80	73 600 €
SAINTE MONIQUE	301	149	137 080 €
SAINT SEURIN	269	246	226 320 €
SAINTE THERESE	142	66	60 720 €
SEVIGNE	233	199	183 080 €
TOTAL	4769	3352	3 083 840 €

			Subvention Année scolaire 2014-2015
Edmond J. Safra	37	36	33 120 €
Bordeaux International School	85	38 sous contrat d'association	34 960 €

Nombre total d'enfants bordelais		3 426	3 151 920 €
----------------------------------	--	-------	--------------------

D-2014/690
Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec la Direction des Services de l'Education Nationale de la Gironde, a mis en place les opérations suivantes :

- Escapade avec l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine (ONBA),
- Escapade à l'Opéra,
- Ecole et Cinéma.

L'action « Ecole et Cinéma » s'adresse aux élèves de grande section des écoles maternelles et aux élèves des écoles élémentaires (cycle 2 et 3).

Elle est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Ecoles) et les Communes.

L'objectif de cette action :

- former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire, sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- projection en salle d'un choix de films représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 18 écoles élémentaires et maternelles participent au projet : Vieux Bordeaux, Jacques Prévert, Balguerie, Nuyens, André Meunier, Carles Vernet, Stéhélin, Anatole France, Albert Barraud, Somme, Paul Lapie, Achard, David Johnston, Paul Doumer, Raymond Poincaré, Jules Ferry élémentaires, Jean Monnet et Sousa Mendès maternelles.

Les élèves de 30 classes des cycles 2 et 3 soit 755 élèves vont ainsi bénéficier de la programmation de trois productions :

1^{er} trimestre :

- Cycle 2 : *Katia et le crocodile* de VERA PLICOVA SIMKOVA et JAN KUCERA
- Cycle 3 : *Jacquot de Nantes* d'AGNES VARDA

2^{ème} trimestre :

- cycle 2 : Programme de 5 courts métrages :
 - *Le moine et le poisson* de MICKAËL DUDOK DE WIT
 - *Rentrée des classes* de JACQUES ROZIER
 - *Le hérisson dans le brouillard* de YOURI NORSTEIN
 - *La première nuit* de GEORGES FRANJU
 - *Le jardin* de MARIE PACCOU
- cycle 3 : *Le voleur de bicyclettes* de VITTORIO DE SICA

3^{ème} trimestre :

- cycle 2 et 3 : *Ponyo sur la falaise* de HAYAO MIYAZAKI

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2,40 euros par séance, soit un montant de 5436€ pour l'année 2014 – 2015.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer l'avenant local pour l'année scolaire 2014-2015,

De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à régler les entrées aux cinémas, Le Festival (association Flip Book), l'UGC et à l'Utopia

La dépense sera imputée sur la rubrique 213 – compte 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

AVENANT LOCAL
ÉCOLE ET CINÉMA EN GIRONDE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Concernant

La commune de Bordeaux, commune associée au dispositif, représentée par M. le maire ou son représentant, Hôtel de Ville - Place Pey-Berland - 33077 Bordeaux.

Vu la convention triennale d'objectifs signée le 25/01/2014 entre M. l'Inspecteur d'académie de la Gironde, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Aquitaine, M. le Directeur du CRDP d'Aquitaine, Mme la Directrice du CDDP de la Gironde, M. le Président de l'association Cinéma Jean Eustache

Vu la délibération n° du Conseil municipal en date du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les signataires pour permettre la participation des écoles de Bordeaux au dispositif « École et Cinéma » en Gironde au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 :

La coordination départementale du dispositif École et Cinéma pour la Gironde valide l'inscription des écoles et des classes suivantes :

- Élémentaire Stéhelin : DEBUSSCHERE Isabelle, CP – SIMON Marie, CE2
- Élémentaire Carles Vernet : DICHARRY Laëtitia, CE2/CM1 – PORRAS Marie-Agnès, UPE2A
- Élémentaire Paul Lapie : DEUTSCH Marianne, CM2
- Élémentaire Achard : DAUBA Isabelle, CP/CE1 – POLLO Stella, CP/CE2
- Élémentaire Albert Barraud : COLETTA Caroline, CM2
- Élémentaire A. France : BOUTHONNIER Céline, CP
- Élémentaire A. Meunier : HERRANZ Rodolphe, CM2 – LAMARQUE Nathalie, CE1/CE2 – MOURAS Patrick, CM1 – SOROUETGARAY Isabelle, CP
- Élémentaire Balguerie : ROCHE Murielle, CM1
- Élémentaire D. Johnston : MINVIELLE SEBASTIA Myriam, CE1
- Élémentaire J. Prévert : FERBOS SAHUC Laurence, CP/CE1 – LAHONTAA Marie, CE2 – LAPEYRERE Nathalie, CM2
- Élémentaire J. Ferry : CARRASCO BENBRAHIM Isabelle, CP – DONIAS Suzanne, CP/CE1
- Élémentaire Nuyens : LARGILLIER Agnès, CM1 – LAVERGNE Thibault, CM1/CM2
- Élémentaire P. Doumer : LACREU Fabienne, CP
- Élémentaire R. Poincaré : LITTY Rachel, CM1
- Élémentaire Somme : DESTRUHAUT Sylvie, CM1/CM2 – TORTES SAINT JAMMES Muriel, CE1
- Élémentaire Sousa Mendès : LHUILLIER Sandra, GS – RAYMOND Anne, CE1
- Élémentaire Vieux Bordeaux : ROUSSEAU Elodie, CE1
- Maternelle J. Monnet : DIMITRI Stella, GS

soit un total de 30 classes.

La coordination départementale s'engage à mettre en œuvre auprès des enseignants toutes les actions d'information, d'accompagnement, de conseil, de formation et à leur diffuser les documents d'accompagnement des films proposés dans le cadre du dispositif.

Article 3 :

Les communes associées à École et Cinéma en Gironde participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles ou scolaires et dans la politique de la ville (CEL, Education prioritaire, etc.).

La commune s'engage à prendre en charge, dans la mesure du possible :

- le coût de la billetterie pour les projections des films organisées par le cinéma Utopia, UGC et Le Festival à Bègles, sur présentation de factures par l'exploitant de la salle,
- le coût des transports des élèves et des enseignants entre l'école et le cinéma,
- la mise à disposition de l'école des équipements et agents communaux nécessaires en tant que de besoin (notamment pour accompagner les sorties des élèves se rendant au cinéma dans ce cadre).

Le présent avenant annuel est établi pour l'année scolaire 2014-2015. Il pourra être prorogé après accord et actualisation des différents partenaires, ou dénoncé par l'une ou l'autre des parties.

Le présent avenant est signé en 2 exemplaires, dont un devra être retourné au coordinateur cinéma du dispositif : Cinéma Jean Eustache – 7 rue des Poilus – 33600 Pessac.

Fait à Bordeaux, le

M.....,
Maire de Bordeaux

D-2014/691

Opération de médiation et d'animation à l'école élémentaire Labarde. Autorisation d'une subvention à l'association Régie Habiter Bacalan.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subvention leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, de valoriser la vie associative et le lien social dans les quartiers.

C'est à ce titre que nous sollicitons l'association « Régie de quartier Habiter Bacalan » qui joue à la fois un rôle de médiation, d'animation sociale et de prévention au sein de l'école élémentaire Labarde.

Dans cette école, qui constitue l'un des équipements publics essentiels du quartier Bordeaux Maritime, cette association est chargée de développer des actions favorisant des rencontres et des échanges entre tous les habitants du quartier (parents, enfants, enseignants...), plus particulièrement les jeunes.

Compte tenu de l'intérêt d'une telle action, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer la somme de 25 000 euros à cette association, de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La dépense sera imputée sur le budget 2015 – rubrique 20 – compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTICIPATION A L'OPERATION DE MEDIATION ET D'ANIMATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LABARDE

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014.

D'une part, et,

L'association « Régie de Quartier Habiter Bacalan » représentée par Monsieur Hervé ARNAIZ, président, habilité par décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2014.

D'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

L'école élémentaire Labarde constitue l'un des équipements publics incontournables du quartier Bordeaux Maritime.

Le lien social qu'il véhicule doit être conforté et prolongé afin de permettre l'instauration de relations et d'échanges entre ses usagers et les habitants du quartier, plus particulièrement les jeunes.

Il s'agit donc, en collaboration avec les services de la Direction de l'Éducation et de la Famille ainsi que ceux de la Direction du Développement Social Urbain, de confier à l'association « Régie de Quartier Habiter Bacalan »

- un rôle de médiation, d'animation sociale et de prévention aux abords de l'école Labarde
- le développement d'actions tendant à favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants du quartier et plus particulièrement les jeunes,
- le gardiennage de l'école et des voies d'accès,
- le contrôle des entrées et sorties des participants aux activités développées dans l'école hors temps scolaire.

En vertu de quoi il a été convenu :

Article 1 - Objet

L'Association a sollicité de la Ville de Bordeaux un soutien dans son rôle d'animation sociale et de prévention.

En effet, cette Association est chargée de développer des actions tendant à favoriser des rencontres et des échanges entre les habitants du quartier Bordeaux Maritime.

Article 2

L'Association assure qu'elle mettra en œuvre les moyens nécessaires pour assumer la pleine réalisation de son projet.

Article 3

En conséquence des articles précédents, la Ville de Bordeaux décide de soutenir l'Association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **25.000 Euros**.

Article 4 - Durée

La présente convention est conclue pour un délai d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 5 - Modification

En cas de nécessité, la convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 6 - Obligations Comptables

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des Associations.

L'Association s'engage à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Sur simple réquisition de la Ville de Bordeaux, l'Association produira tous les documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par les présentes.

Article 7 - Modalités de contrôle

L'association s'engage à produire tous les documents de sa vie sociale :

- Procès-verbal d'Assemblée Générale,
- Rapport mensuel relatant un compte rendu de sa réunion,
- Statuts,
- Composition du bureau.

Article 8 - Responsabilité assurances

L'Association devra souscrire tous les contrats d'assurance nécessaires à son activité. Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, elle transmettra les attestations relatives à ces contrats.

Article 9 - Impôts et taxes

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

L'Association fera son affaire des impôts et taxes présentes ou futures constituant ses obligations fiscales.

Article 10 - Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnités, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était inférieure aux prévisions présentées dans le cadre des présentes, la Ville de Bordeaux se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 11 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,

Pour l'Association « Régie de Quartier Habiter Bacalan », 62 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux.

Fait à Bordeaux le

Pour l'Association

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Hervé ARNAIZ,
Président

Emmanuelle CUNY,
Adjointe au Maire.